

COMMUNE DE HAUTEFOND

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 19 mars 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFOND, dûment convoqué en date du neuf mars deux mille douze, s'est réuni le lundi dix-neuf mars deux mille douze, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Ernest PACAUD, maire, assisté de ses adjoints et des conseillers municipaux.

Etaient présents : Monsieur Ernest PACAUD, maire ;
Messieurs NUGUE Dominique, PELLENARD René et RAY Bernard, adjoints ;
Mesdames AUMEUNIER Raphaële et MAILLET Martine ;
Messieurs BOUCHOT Gilbert, EMORINE Frédéric, GRISARD Laurent et RAY Dominique, conseillers municipaux.

Etait absent, excusé : Monsieur QUELIN Christian.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ Approuve le compte rendu de la précédente séance en date du 5 mars 2012.

➤ Approuve le Compte Administratif 2011

Section de Fonctionnement :

Résultat reporté 2010 :	221 048.20 €
+ Recettes :	173 037.48 €
- Dépenses :	<u>74 492.93 €</u>
= Résultat de l'exercice :	319 592.75 €

Section d'Investissement :

Résultat reporté 2010 :	- 235 820.40 €
+ Recettes :	296 532.40 €
- Dépenses :	<u>98 764.32 €</u>
= Résultat de l'exercice :	- 38 052.32 €
Solde d'exécution (restes à réaliser):	<u>- 30 000.00 €</u>
Résultat définitif :	- 68 052.32 €

Soit un résultat global de 251 540.43 €

➤ Approuve le Compte de Gestion 2011 de Monsieur le receveur Municipal.

➤ Affecte les résultats de l'exercice 2011.

➤ Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

➤ Décide d'amortir les travaux d'assainissement sur 50 ans.

➤ Approuve le budget primitif 2012 s'élevant en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :	428 909 €
- Section d'investissement :	151 553 €

➤ Adopte une délibération cadre annuelle établissant le seuil de 200 € pour l'imputation en investissement de matériel et autres biens.

➤ Alloue une subvention de 50 € à l'association des conscrits de l'an 2014.

Affaires et Questions diverses

• Les tours de garde des élections présidentielles sont définis comme suit :

- Le dimanche 22 avril : de 8 h à 13h30 : Mme MAILLET, M. PELLENARD et M. NUGUE.
de 13h30 à 18h : M. RAY Bernard, M. BOUCHOT et M. PACAUD.

- Le dimanche 6 mai : de 8 h à 13h30 : Mme AUMEUNIER, M. EMORINE et M. GRISARD.
de 13h30 à 18 h : M. RAY Dominique, M. QUELIN et M. PACAUD.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures quinze.*

*Le Maire,
Ernest PACAUD.*